



République du Mali
Direction Nationale des Eaux et Forêts

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2018

Phase de transition du Projet Extension et renforcement du système des aires protégées au Mali - ERSAP

ERSAP/ Janvier 2018

1. CONTEXTE

La préparation du présent plan de travail 2018 s'inscrit dans une perspective de la consolidation de certains acquis dans l'attente d'un financement du nouveau projet « **Amélioration de la Gouvernance des Aires Protégées pour la sécurité des moyens d'existence des communautés riveraines et la conservation de la diversité biologique du Mali Sud-Ouest** » avec un minimum d'activités qui s'articulent autour de :

1. Le suivi de l'adoption de la loi de gestion de la faune et son habitat au niveau de l'AN
2. Le suivi du déguerpissement Mandé Wula et Néma Wula ;
3. Le fonctionnement de l'unité (téléphone et internet, eau et électricité, nettoyage et entretien des bureaux, carburant et lubrifiants, entretien des véhicules, frais de mission, fourniture de bureau) ;
4. Indemnités du coordinateur ;
5. Appui aux missions de contrôle
6. Organisation d'un voyage d'étude (élus locaux et comités villageois de surveillance)
7. Clôture du poste forestier de Niarakira
8. Installation château d'eau et d'un forage équipé du poste forestier de Niarakira
9. L'installation d'un site maraîcher à Niarakira
10. L'installation d'une pompe solaire à Makadougou

Un autre fait marquant de 2018 sera la création par le Ministère en charge des Domaines d'une nouvelle commission comprenant les représentants du niveau National des Eaux et Forêts, Urbanisme et Cadastre, le Préfet du Cercle de Kita et les trois maires de Gadougou 1 et 2 et Koulou - Baléa. Cette commission devra faire une nouvelle évaluation des investissements des occupants des réserves de faune de Mandé Wula, Néma Wula et la ZIC de Faragama. sous la conduite de la Direction Nationale des Domaines et Cadastre.

La mise en œuvre du projet au cours de 2018 se fera essentiellement avec les ressources de l'Etat sur le Budget Spécial d'Investissement pour une consolidation des acquis..

2. ACTIVITES PROGRAMMEES

Pour l'année 2018, le projet pour cette phase transitoire s'attèlera à la mise en œuvre des activités suivantes :

1. Le suivi de l'adoption de la loi de gestion de la faune et son habitat au niveau de l'AN
2. Le suivi du déguerpissement Mandé Wula et Néma Wula ;
3. Le fonctionnement de l'unité (téléphone et internet, eau et électricité, nettoyage et entretien des bureaux, carburant et lubrifiants, entretien des véhicules, frais de mission, fourniture de bureau) ;
4. Assurer les indemnités du coordinateur ;
5. Appui aux missions de contrôle
6. Organisation d'un voyage d'étude (élus locaux et comités villageois de surveillance)
7. Clôture du poste forestier de Niarakira
8. Installation château d'eau et d'un forage équipé du poste forestier de Niarakira
9. L'installation d'un site maraîcher à Niarakira
10. L'installation d'une pompe solaire à Makadougou

11. Assurer le fonctionnement du projet ;

3. RESULTATS DE LA PHASE DE TRANSITION

Résultat 1 : Améliorer le cadre de gouvernance national pour la gestion des aires protégées ;

Résultat 2 : Améliorer les conditions de vie des agents et villages riverains

Résultat 3 : Renforcer les capacités des élus locaux et comités villageois de surveillance ;

Résultat 4 : La gestion du projet est assurée.

4. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) 2018, la stratégie du projet sera fondée sur le partenariat et la synergie d'actions entre toutes les parties prenantes impliquées dans la protection de l'environnement en général et la gestion durable des ressources de la faune en particulier (structures techniques de l'Etat, Partenaires Techniques et Financiers, Collectivités Territoriales, Société civile, etc. ...)

Pour la mise en œuvre du PTA 2018, des Plans de Travail Trimestriels (PTT) présenteront, pour chaque activité, des sous activités détaillées nécessaires et suffisantes pour atteindre le résultat recherché.

5. BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du Plan Annuel de Travail de l'Année 2018 du Projet transitoire s'élève à **50 000 000 FCFA**,

PRODUITS ATTENDUS ET ACTIVITES DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	Responsables	CADRE CHRONOLOGIQUE				BUDGET PREVU	
			T1	T2	T3	T4	Source des fonds	Montant en CFA
Résultat 1: Améliorer le cadre de gouvernance national pour la gestion des aires protégées	1.1. Assurer le suivi de l'adoption de la loi de gestion de la faune et son habitat au niveau de l'AN						MLI	2 000 000
	1.2. Assurer le suivi du déguerpissement des réserves de Mandé Wula et Néma Wula de Faragama en application des recommandations de la feuille de route du MEADD de Juillet 2015						MLI	2 000 000
	1.3. Assurer un appui aux missions de contrôle dans la zone du projet						MLI	4 000 000
Résultat 2 : Améliorer les conditions de vie des agents et villages riverains	2.1. Construire la clôture du poste forestier de Niarakira						MLI	7 000 000
	2.2. Installer un château d'eau et un forage équipé au poste forestier de Niarakira						MLI	6 000 000

	2.3. Installer un site maraîcher pour les femmes du village de Niarakira					MLI	8 000 000
	2.4. Installer une pompe solaire pour l'adduction en eau potable du village de Makadougou					MLI	2 000 000
Résultat 3 : Renforcer les capacités des élus locaux et comités villageois de surveillance	3.1. Organiser un voyage d'étude (élus locaux et comités villageois de surveillance) au Sénégal					MLI	8 000 000
Résultat 4 : La gestion du projet est assurée	4.1. Assurer les frais de fonctionnement des voyages locaux					MLI	2 000 000
	4.2. Assurer le fonctionnement de la coordination site en carburant, fournitures et autres lubrifiants					MLI	3 000 000
	4.3. Assurer les frais de service Web, traduction, édition,					MLI	600 000
	4.4. Assurer les frais bancaires et autres dépenses diverses (eau, électricité, téléphone, nettoyage et entretien des bureaux, etc. ...)					MLI	2 400 000
	4.5. Assurer les indemnités du coordinateur					MLI	3 000 000
TOTAL GENERAL							50 000 000 FCFA